



REGLEMENT INTERIEUR

CENTRE DE LOISIRS SAINT LAG'EVASION

1. PRESENTATION

L'association « Saint Lag'évasion » s'occupe de l'accueil d'enfants scolarisés de la petite section au CM2 (dérogation exceptionnelle possible pour l'année des 11 ans), par le biais d'animateur(trice)s diplômé(e)s pendant le temps extrascolaire.

- Horaires d'ouverture

Le centre est ouvert du **lundi au vendredi de 7h30 à 17h30** (hors jours fériés et pont chômé par l'Education Nationale).

Le *temps d'accueil est de 7h30 à 8h30* le matin et les *départs se font entre 16h30 et 17h30*. Un enfant peut arriver plus tard le matin ou repartir plus tôt le soir si les parents en ont fait la demande préalable.

Pour l'année 2024-2025 :
Vacances de la Toussaint : du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre. (FERME le 1^{er} novembre)

Vacances de Noël : FERME

Vacances d'hiver : du lundi 24 février au vendredi 07 mars 2025.

Vacances de Pâques : du mardi 22 avril au mercredi 30 avril. (FERME le 1^{er} mai et le 2 mai)

Vacances d'été : du lundi 7 juillet au vendredi 1^{er} aout.

En cas d'intempéries, les responsables feront leur maximum pour être présents et accueillir les enfants. Cependant, il est possible que le centre soit exceptionnellement fermé.

- Locaux

La mairie de Saint-Lager met à disposition les locaux : la salle de la cantine, la salle de motricité et les deux cours de l'école.

L'entretien de ces locaux est à la charge de l'association.

- Alimentation

Les repas du midi ne sont pas fournis par l'association.

Les goûters de l'après-midi sont fournis par l'association.

Les allergies doivent être précisées lors de l'inscription sur la fiche sanitaire.

- Objets personnels

Il est vivement conseillé de ne pas apporter d'objets personnels.

Les téléphones, tablettes ou autres appareils électroniques sont interdits au centre de loisirs.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

- Santé

Les enfants accueillis doivent être à jour de leurs vaccinations et non contagieux.

Les responsables vont agir différemment selon le degré d'urgence :

- * En cas d'incident bénin (écorchures, légères chutes) : l'enfant est pris en charge par un responsable qui prodigue les premiers soins, l'enfant continue ses activités et les parents sont informés en fin de journée.
- * En cas de maladie (maux de ventre/tête ou fièvre) : l'enfant est pris en charge par un responsable qui le met au calme. Les parents sont prévenus afin de venir chercher l'enfant si nécessaire.
- * En cas d'accident : Les parents sont de suite avertis afin de prendre en charge l'enfant rapidement si son l'état le permet. Si ce n'est pas le cas, le responsable fait appel aux secours qui dicteront la marche à suivre. Les parents sont prévenus dans les meilleurs délais.

Si l'enfant dispose d'un *projet d'accueil individualisé (PAI)*, il est nécessaire de le signaler à l'inscription. L'ordonnance du traitement ainsi que ce dernier sera confié à la directrice.

Les responsables du centre n'ont PAS le droit d'administrer de médicaments aux enfants sans l'ordonnance équivalent au traitement.

Vos coordonnées sont donc essentielles pour le centre. Il est important de nous informer de tout changement.

- Assurance

L'association a contracté auprès de la MAIF les assurances nécessaires pour son personnel et son matériel.

Toutefois, toute dégradation réalisée volontairement entrainera une facturation aux parents.

2. ADMISSION

- Cotisation

Une cotisation est demandée par année scolaire (du 1^{er} septembre au 31 août).

Cette cotisation est de l'ordre de 18€ par famille.

- Inscription

Le centre de loisirs est ouvert aux *enfants scolarisés de la petite section au CM2*.

Le centre de loisirs a un nombre de **places limitées** afin de garantir la meilleure prise en charge possible des enfants.

L'accueil ne peut se faire qu'à la journée (pas de demi-journée possible).

Les enfants inscrits à la semaine sont prioritaires.

Un enfant doit *être obligatoirement inscrit au préalable* pour être accueilli au centre.

Pour une première inscription, les pièces à fournir sont les suivantes (téléchargeables sur le site internet) :

- **La fiche de renseignements (accompagnée du droit à l'image et de la fiche sanitaire)**
- **La copie du carnet de santé (pages de vaccination)**
- **Le règlement intérieur signé**
- **La fiche d'inscription**
- **Le règlement par chèque, espèces ou virement.**

Si votre enfant est déjà venu au centre, seuls la fiche d'inscription ainsi que le règlement sont à fournir. (valable pour l'année scolaire 2024-2025)

Le dossier d'inscription complet est à déposer soit au 143 route des Nazins, 69220 SAINT LAGER, soit dans la boîte aux lettres devant la cantine de l'école de Saint Lager.

Dossier incomplet = inscription non effective.

L'inscription n'est définitive qu'après la validation écrite des responsables.

- Modalités de paiement et d'annulation

L'adhésion à l'association = 18€/famille/année

Une journée au centre de loisirs = 22€.

Ce tarif est valable pour les enfants habitant à Saint Lager ainsi que pour les enfants étant scolarisés à Saint Lager.

Pour les familles venant de Cercié, le tarif s'élève à 24,50€. Cependant la mairie de Cercié participe à hauteur de 2,50€ par enfant. Le tarif est donc 22€.

Pour les familles venant des communes Charentay et Odenas, le tarif s'élève à 24,50€.

Pour les familles venant des autres communes, le tarif est à 28€.

Aucun enfant ne sera accepté sans règlement.

- Les tarifs sont fixés par l'association. Ils sont communiqués à chaque assemblée générale et consultables sur notre site internet.

- Le règlement des séjours s'effectue à l'inscription en espèces (appoint impératif), chèque ou virement.

- les chèques sont encaissés 3 semaines avant la présence de l'enfant pour les vacances d'été.
- les chèques sont encaissés 1 semaine avant la présence de l'enfant pour les petites vacances.
- A la fin de chaque période, une facture attestant du règlement pourra, sur demande, être fournie.

Toute journée commencée est due. Seul un certificat médical entraînera un remboursement. Les remboursements nécessaires s'effectueront donc à la fin de chaque période.

Toute annulation :

- Jusqu'à 3 semaines avant la présence de l'enfant, annulation sans frais.
- Entre 3 semaines et 7 jours avant la date réservée, 25% du tarif sera facturé.
- À moins de 7 jours, la totalité du tarif sera facturé.
- En cas de motif médical, une indemnité de 5€ sera demandée. Un justificatif (certificat médecin) devra être fourni. Dans le cas contraire, la journée sera facturée dans son intégralité.

Les responsables doivent être prévenus en cas d'absence d'un enfant.

⇒ **Numéro de la directrice : 06 72 24 90 26**

- CAF

Saint Lag'évasion est conventionné CAF. Le prix diffère suivant votre coefficient familial. Nous contacter si besoin.

- ANCV et ANCV connect

Saint Lag'évasion accepte les chèques vacances (ANCV), ainsi que les chèques vacances dématérialisés (ANCV connect). Cependant, il faudra rajouter 2,5% du tarif total (montant de la commission prise par ANCV) si vous souhaitez payer avec ce mode de règlement.

3. RESPONSABILITE

Quel que soit leur âge, les enfants doivent **être impérativement accompagné** jusqu'à un responsable (directrice, coordinatrice ou animateur) par un parent ou un représentant légal.

Les responsables seront vigilants sur les personnes venant récupérer les enfants, ces dernières doivent obligatoirement être inscrits sur la fiche de renseignements.

Il est important que les horaires d'ouverture soient respectés.

Un enfant non récupéré à 18h sera confié au service de police si les responsables ne parviennent pas à joindre les représentants légaux notés sur la fiche de renseignements.

Il est impératif de nous informer de tout changement de coordonnées (adresse, numéro de téléphone).

4. PROGRAMMES

Chaque programme est établi par l'équipe d'animation. La direction du centre se réserve le droit de changer ce programme si toutefois les activités ne pourraient pas se réaliser dans de bonnes conditions.

Les programmes sont présentés sur le site internet.

Si certains parents ont des idées, et souhaitent les faire partager afin que nous les réalisions si cela est possible :

⇒ saintlagevasion@gmail.com

Avec plaisir !

SAC A PREVOIR

Les enfants doivent être habillés en fonction de la météo, dans des *vêtements confortables*, qui permettent la pratique d'une activité sportive. Chaque enfant doit avoir dans son sac (été comme hiver) une **gourde d'eau** ainsi que des **vêtements de rechange**.

- En été :
 - casquette/chapeau
 - crème solaire
 - chaussures qui tiennent le pied (pas de tong)
- En hiver :
 - bonnet/écharpe/gant selon la température extérieure
 - pantoufle
- En cas de pluie :
 - bottes
 - K-way

Pour les plus petits, le doudou est bien évidemment autorisé afin qu'il se sente rassuré.

Pour ceux qui souhaiteraient faire la *sieste (ou repos)*, il faudrait également prévoir une couverture et coussin.

SORTIES EXTERIEURES

Les sorties extérieures aux locaux sont annoncées à l'inscription. Les **parents autorisent leur enfant à y participer en signant l'inscription**.

S'il est nécessaire d'apporter des affaires spécifiques, les parents seront informés à l'avance (maillot de bain pour la piscine...).

Il est **impératif qu'aucun enfant n'arrive en retard**, dans le cas contraire, il ne pourra pas être accueilli au centre, puisque tous les responsables sont en sortie.

Si certains parents souhaitent accompagner, ils sont les bienvenus et peuvent se faire connaître auprès des responsables.

partie à retourner le jour de l'inscription

Je soussigné(e)....., responsable légal de
certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre de loisirs Saint Lag'évasion et je m'engage à le respecter.

Fait à

Le.....

Signature : *Précédé de la mention « lu et approuvé »*

Révisé le 09/09/2024